



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2025-144

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2025

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Service Réglementation et Contrôle des Activités Maritime

R28-2025-08-26-00003 - 118-2025 Coques Horaire Sep - Géfosse (4 pages)

Page 3

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes / Secrétariat de direction

R28-2025-08-27-00002 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 aux agents du département des affaires immobilières (DAI) (1 page)

Page 8

R28-2025-08-27-00003 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. JULY (Isolement) (1 page)

Page 10

R28-2025-08-27-00007 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. JULY (QLCO) (1 page)

Page 12

R28-2025-08-27-00005 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. MOYON (DSD) (1 page)

Page 14

R28-2025-08-27-00004 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à Mme COMMEUREUC (DPIPPR) (1 page)

Page 16

R28-2025-08-27-00006 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à Mme PETIT-DEQUEKER (MDEJ) (1 page)

Page 18

R28-2025-08-27-00001 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à ses collaborateurs (2 pages)

Page 20

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2025-08-25-00005 - Arrêté n° 25-076 portant concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour le financement du transfert du domaine public fluvial au titre de l'année 2025 Syndicat de la Vire (2 pages)

Page 23

R28-2025-08-25-00004 - Arrêté n° SGAR 25 - 081 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie (10 pages)

Page 26

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2025-08-26-00003

118-2025 Coques Horaire Sep - Géfosse



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 25 août 2025

Service Réglementation et Contrôle des Activités Maritimes
Unité Réglementation des Ressources Marines

ARRÊTÉ n° 118/2025

Fixant les dates et horaires d'exploitation des gisements de coques classés C à titre exclusivement professionnel en zones de production de coques n°14-161 « Grandcamp Maisy – Géfosse Fontenay Ouest » et n° 14-170 « Géfosse-Fontenay Sud – le Wigwam » situées sur le littoral de la commune de Géfosse-Fontenay (Calvados)

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 05 février 2024 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu les arrêtés du directeur interrégional de la mer Manche-Est, Mer du Nord n°127/2024 du 9 octobre 2024 et n°131/2024 du 24 octobre 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matières d'activités maritimes et littorales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°103/2025 du 31 juillet 2025 portant autorisation d'exploitation des gisements de coques des zones de production n° 14-161 «Grandcamp-Maisy Ouest et Géfosse-Fontenay» et n° 14-170 « Géfosse-Fontenay Sud- le Wigwam» classées C situées sur le littoral de la commune de Géfosse-Fontenay (Calvados) ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 :

La pêche à pied professionnelle des coques est autorisée sur les gisements de coques classés C en zones de production de coques n°14-161 « Grandcamp Maisy – Géfosse Fontenay Ouest » et n° 14-170 « Géfosse-Fontenay Sud – le Wigwam » situés sur le littoral de la commune de Géfosse-Fontenay (Calvados), conformément aux dispositions prévues par l'arrêté n°103/2025 susvisé, sans préjudice des dispositions d'un arrêté de fermeture, selon les dates et horaires suivants :

Heure basse mer de Grandcamp - Septembre 2025				
* La pêche est interdite plus de 2 heures avant le lever du soleil ou plus de 2 heures après le coucher du soleil				
Date	Horaire Basse Mer	Horaires de pêche		Coeff.
01/09/25	10:33	07:33	12:33	32
02/09/25	12:11	09:11	14:11	24
03/09/25	14:12	11:12	16:12	34
04/09/25	15:19	12:19	17:19	49
05/09/25	16:10	13:10	18:10	65
08/09/25	18:27	15:27	20:27	101
09/09/2025*	06:48	05:33	08:48	104
10/09/2025*	07:27	05:34	09:27	106
11/09/2025*	08:02	05:36	10:02	104
12/09/2025*	08:35	05:37	10:35	96
13/09/25	09:10	06:10	11:10	83
15/09/25	10:51	07:51	12:51	49
16/09/25	12:31	09:31	14:31	38
17/09/25	14:17	11:17	16:17	47
18/09/25	15:32	12:32	17:32	61
19/09/25	16:26	13:26	18:26	74
20/09/25	17:10	14:10	19:10	84
22/09/2025	18:18	15:18	20:18	91
23/09/2025*	06:34	05:53	08:34	91
24/09/2025*	07:01	05:54	09:01	88
25/09/2025*	07:27	05:56	09:27	86
26/09/2025*	07:49	05:57	09:49	78
29/09/2025	08:57	05:57	10:57	46
30/09/2025	09:48	06:48	11:48	33

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire soit l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès de la juridiction administrative compétente, dans un


délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3:

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,

L'administrateur général
des affaires maritimes
Hervé THOMAS
Directeur interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord



Destinataires :

Préfectures du Calvados et de la Manche
Sous-Préfectures de Lisieux et de Bayeux
IFREMER Port en Bessin
Préfecture Maritime
DG AMPA
DGAL
DIRM MEMN
DDTM 50-76-62-80, Réseau territorial de la DDTM 14
ARS 14
DDPP 14

Groupements de gendarmerie maritime de Cherbourg et
Caen, Brigade nautique de Ouistreham
CRC
CRPMEM de Normandie
ULAM 14, Capitainerie de Ouistreham
CACEM
Mairies littorales concernées
Pêcheurs à pied membres de la commission « coques » du
CRPMEMN

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est - Mer du Nord
R28-2025-08-26-00003 - 118-2025
Coques Horaire Sep - Géfosse

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2025-08-27-00002

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 aux agents du
département des affaires immobilières (DAI)

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**Arrêté du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
à compter du 15 septembre 2025**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9,
Vu le décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'agence française anticorruption instituée par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer,
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024,
Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes,
Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature,

ARRETE :

Article 1 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie de tous les établissements ou services pénitentiaires du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), aux agents de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont les noms suivent :

- Monsieur Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières
- Madame Maryse POULELAOUEN, adjointe au chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Patrick ROUSSEAU, chef unité maintenance au département des affaires immobilières
- Madame Odile ERNOULT, cheffe unité opérations au département des affaires immobilières
- Monsieur Josick ROUAULT, chargé d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Perrine DRODE, chargée d'opérations au département des affaires immobilières
- Monsieur Antoine ROUSSEAU, chargé d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), cheffe de pôle ONE

Article 2 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie des établissements en gestion déléguée du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), à l'agent de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont le nom suit :

- Madame Elodie GODET, cheffe de l'unité de suivi de la gestion déléguée (département budget et finances)
- Monsieur Olivier PEJOT, directeur technique au sein de l'unité de suivi de la gestion déléguée (département budget et finances)

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2025-08-27-00003

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. JULY
(Isolement)

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
A compter du 15 septembre 2025**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.213-17 à R.213-35

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 mai 2023 portant nomination de Monsieur Luc JULY, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité d'adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er juillet 2023 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 mai 2024 portant réintégration de Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, en qualité de secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} juin 2024 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la justice du 31 janvier 2022 portant intégration de Madame Florence PETIT-DEQUEKER dans le corps des attachés d'administration de l'État, à compter du 1er février 2022, en qualité de chef de service à la DISP de Rennes.

Vu le contrat d'engagement du 25 septembre 2023 portant recrutement de Madame Lisa VETIL en qualité d'agent contractuel de catégorie A en l'absence de corps de fonctionnaire pour une durée indéterminée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du 30 juin 2025 portant réintégration de Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, à compter du 15 septembre 2025 en qualité de cheffe de pôle ONE à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2025 portant mutation de Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, à compter du 1er septembre 2025 en qualité de directrice des équipes de sécurité pénitentiaire de la DISP de Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Luc JULY, adjoint au directeur interrégional en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Décision de prolongation ou de mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de compétence interrégionale, ou proposition de prolongation ou mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de la compétence de l'administration centrale conformément aux articles R.213-17 à R. 213-35 du code pénitentiaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc JULY, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général, à Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée principale d'administration, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique, à Madame Lisa VETIL agent contractuel, adjointe de la cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique, à Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention, à Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE et à Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la DISP de Rennes.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2025-08-27-00007

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. JULY
(QLCO)

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST**
(Bretagne, Normandie, Pays de la Loire)

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest,

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.113-9-2, R.224-38

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le Décret n° 2025-620 du 8 juillet 2025 relatif aux quartiers de lutte contre la criminalité organisée, à l'anonymat des personnels de l'administration pénitentiaire et modifiant le code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 mai 2023 portant nomination de Monsieur Luc JULY, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité d'adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er juillet 2023 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 mai 2024 portant réintégration de Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, en qualité de secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1er septembre 2021 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 janvier 2022 portant mutation de Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, à compter du 1er février 2022 en qualité d'adjoint au chef de département sécurité et détention à la DISP de Rennes ;

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Luc JULY, adjoint au directeur interrégional en ce qui concerne les décisions ci-après :

- délivrance des numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat (R.113-9-2),
- transmission au Garde des Sceaux de l'avis quant à une proposition d'affectation en quartier de lutte contre la criminalité organisée (QLCO), accompagnée des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef de l'établissement pénitentiaire (R. 224-38),

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc JULY, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général, à Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention, à Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef du Département Sécurité et Détention.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)


Pascal VION

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2025-08-27-00005

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. MOYON
(DSD)

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
A compter du 15 septembre 2025**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-11, D.211-14, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, D.322-14, R.322-5, D.421-3 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;
Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;
Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 janvier 2022 portant mutation de Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} février 2022 en qualité d'adjoint au chef de département sécurité et détention à la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 mai 2024 portant réintégration de Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} juin 2024, en qualité de secrétaire général de la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 29 décembre 2016 portant mutation de Madame Anne-Sophie GIRARDOT (CORTINOVIS), attachée d'administration de l'état, à compter du 5 janvier 2017 en qualité de cheffe de cabinet de la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2025 portant réintégration de Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, à compter du 15 septembre 2025 en qualité de cheffe de pôle ONE à la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté du 24 juin 2025 portant mutation de Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2025 en qualité de directrice des équipes de sécurité pénitentiaire de la DISP de Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Affectation des condamnés y compris les avis formulés par le Directeur interrégional des Services Pénitentiaires, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus ;
- Changement d'affectation des condamnés, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus ;
- Transferts dans le ressort de la Direction Interrégionale, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus ;
- Et toutes autres décisions ou avis relevant du champ d'intervention et compétence du département sécurité et détention.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MOYON, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef de département sécurité et détention, à Monsieur Richard MENAGER, secrétaire général, à Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, cheffe de cabinet, à Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), cheffe de pôle ONE et à Madame Mathilde DESFORGES, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la DISP Grand-Ouest.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2025-08-27-00004

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à Mme
COMMEUREUC (DPIPPR)

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65,.D.341-20 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;
Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 26 septembre 2024 portant nomination, dans le cadre d'un détachement, de Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, en qualité de cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024. ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 juillet 2022 portant mutation de Monsieur Laurent ROUSSEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, à compter du 1^{er} septembre 2022 en qualité d'adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive en ce qui concerne l'agrément des visiteurs de prison.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie COMMEUREUC, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent ROUSSEL, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2025-08-27-00006

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à Mme
PETIT-DEQUEKER (MDEJ)

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.315-2, R.213-17, R.213-21 à R.213-27 et R.213-31 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la justice du 31 janvier 2022 portant intégration de Madame Florence PETIT-DEQUEKER dans le corps des attachés d'administration de l'État, à compter du 1^{er} février 2022, en qualité de chef de service à la DISP de Rennes ;

Vu le contrat d'engagement du 25 septembre 2023 portant recrutement de Madame Lisa VETIL en qualité d'agent contractuel de catégorie A en l'absence de corps de fonctionnaire pour une durée indéterminée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Réponses aux recours hiérarchiques des personnes placées sous main de justice dans les matières autres que les sanctions disciplinaires

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence PETIT-DEQUEKER, délégation de signature est donnée à Madame Lisa VETIL, adjoint à la cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2025-08-27-00001

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à ses
collaborateurs

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
CABINET

Arrêté du 27 août 2025

Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale

Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, R.223-2 à R.223-7, R.341-10, D.341-20, R.342-1

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature à Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, à Monsieur Luc JULY, adjoint à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes et à Monsieur Richard MENAGER, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à l'effet de signer, au nom du Garde des Sceaux, Ministre de la justice, l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité.

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature, par ordre prioritaire, dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Monsieur Luc JULY, directeur fonctionnel des services pénitentiaires du deuxième groupe, adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest

Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Patrice BOURDARET, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire);

Monsieur Laurent ROUSSEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Jean-Christophe HOUARD, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Helen BELLE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Janick HAYEL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Soizick MASSE-POLLET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Romain DOUCET, attaché principal d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Didier GESNOUIN, ingénieur hors classe, chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Yohann RADIN, directeur technique, adjoint au chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Michaël GARNIER, directeur technique de l'administration pénitentiaire, chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Maryse POULELAOUEN, directrice technique, adjointe au chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Murielle TEXIER, attachée d'administration hors classe de l'Etat, cheffe du département recrutement formation à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Corinne MARZI, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département recrutement formation à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de cabinet à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Erwan LE GARLANTEZEC, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires générales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Leila MEDJELET, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, coordinatrice MILRV à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Article 2 : il est donné délégation de signature dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants, à compter du 15 septembre 2025 :

Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Région Bretagne, Normandie et Pays de Loire, ainsi qu'affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2025-08-25-00005

Arrêté n° 25-076 portant concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour le financement du transfert du domaine public fluvial au titre de l'année 2025 Syndicat de la Vire



Plateforme régionale coordination et moyens
Pôle modernisation et moyens
Eléonore MAUGER
Chargée du suivi budgétaire

**Arrêté n° 25-076
portant concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour le financement
du transfert du domaine public fluvial au titre de l'année 2025
Syndicat de la Vire**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1614-1 ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.3113-1 à L.3113-4 ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025;
- Vu le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu la note d'information de la direction générale des collectivités locales en date du 6 août 2025 ;
- Vu la notification de la dotation au titre de l'exercice 2025 accessible dans l'appliquatif Colbert ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le montant de la dotation générale de décentralisation pour le financement du transfert du domaine public fluvial attribuée au syndicat de la Vire s'élève à **136 311 euros** (cent trente-six mille trois cent onze euros), au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Cette somme sera déléguée en un versement unique et mandatée sur le programme suivant : Programme 119 / domaine fonctionnel 0119-06-05 / activité 0119010106A5.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la Normandie et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du syndicat de la Vire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 25 août 2025

Le préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
Un recours gracieux auprès du préfet de la région Normandie peut être exercé pendant ce même délai.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2025-08-25-00004

Arrêté n° SGAR 25 - 081 portant composition
nominative du Conseil Économique,
Social et Environnemental Régional de
Normandie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Arrêté n° SGAR 25 - 081

**portant composition nominative du Conseil Économique,
Social et Environnemental Régional de Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime**

**Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4134-1 à L.4134-7-2 et les articles R.4134-1 et R.4134-4 ;
- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine
CS16036
76036 ROUEN CEDEX

- Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu la circulaire interministérielle NOR IOMB2317147J du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux au 1er janvier 2024, soulignant la nécessité, au sein de ces Conseils, de veiller à la représentativité des organisations, de renforcer la représentation des jeunes et de respecter l'obligation de parité entre les femmes et les hommes ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Normandie n° SGAR 23-130 du 14 novembre 2023 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Normandie n° SGAR/25 - 058 du 26 juin 2025 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu la démission, en date du 19 juin 2025, de Mme Sandrine LELANDAIS, membre du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie au sein du collège 2, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie ;
- Vu la désignation, en date du 24 juin 2025 de M. Clément LEBRUN par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) comme représentant pour siéger au sein du collège 1 du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie en remplacement de M. Jean-Yves HEURTIN démissionnaire ;
- Vu la démission, en date du 07 juillet 2025, de Mme Valérie VARENNE, membre du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie au sein du collège 2, représentant la Confédération générale du travail (CGT) de Normandie ;
- Vu la démission, en date du 11 juillet 2025, de M. Philippe LEGRAIN, membre du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie au sein du collège 2, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie ;
- Vu la désignation, en date du 16 juillet 2025, de Mme Christelle BERTIN par la Confédération générale du travail (CGT) de Normandie comme représentante pour siéger au sein du collège 2 du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie en remplacement de Mme Valérie VARENNE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition nominative du CESER Normandie est définie ainsi qu'il suit :

Nb sièges	Mode de désignation
42	COLLÈGE I – Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées
6	Au titre des chambres consulaires : – 2 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Normandie :

	<ul style="list-style-type: none"> • Mme MULLER Christine • M. PREVOST Xavier <p>– 2 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MESLIN Jean-Denis • Mme CALVET Sandrine <p>– 2 par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. FERREY Pascal • Mme DENIS Anne-Marie
16	<p>Au titre des organisations patronales interprofessionnelles et professionnelles :</p> <p>– 3 par le Mouvement des Entreprises de France de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. VAUTIER Alain Pierre • Mme VANDAELE Annick • M. LUTSEN Didier <p>– 1 par la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. CORNET Daniel <p>– 1 par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. ENXERIAN Philippe <p>– 1 par France Chimie Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SAADI Régis <p>– 1 par la Fédération Française du Bâtiment de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DUMOUCHEL Bertrand <p>– 1 par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LESSARD Emilie <p>– 3 par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. FLEUTRY Olivier • Mme VOLLE Caroline • M. SCELIN Philippe <p>– 1 par accord entre Normandie Pionnière et le club Entrepreneuriat au Féminin / CPME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme PEGHAIRE-GAUDEUL Claire-Hélène <p>– 3 par l'Union des Entreprises de Proximité de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MME LEMARCHAND Roseline • M. AUVRAY Jean-Daniel • M. DARTOIS Guillaume <p>– 1 par accord entre la Chambre nationale des professions libérales et l'Union des professions libérales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MAILHAN Guy

7	<p>Au titre du secteur agricole et agro-alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Normandie, dont un en accord avec la Confédération Régionale des Jeunes Agriculteurs de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Clément LEBRUN • Mme VERGER Anaïs - 1 par la Confédération Paysanne de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. BESSIN Guy - 1 par la Coordination Rurale de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. LEGRAND Michel - 1 par la Coop de France Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. DUVAL Jean-Luc - 1 par l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. TOUFLET Arnaud - 1 par le pôle de compétitivité Hippolia : <ul style="list-style-type: none"> • <i>vacant - membre en cours de désignation</i>
4	<p>Au titre du secteur de la mer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 par le Comité régional des pêches et élevages marins de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. ROGOFF Dimitri - 1 par le Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord : <ul style="list-style-type: none"> • M. HELIE Thierry - 1 par accord entre l'Union Portuaire Rouennaise et l'Union Maritime et Portuaire du Havre : <ul style="list-style-type: none"> • M. BOULOCHER Christian - 1 par HAROPA PORT : <ul style="list-style-type: none"> • Mme PIROCCHI Charlotte
6	<p>Au titre des secteurs industriels et de l'innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 par Normandie AeroEspace : <ul style="list-style-type: none"> • Mme FOLLIOU Fabienne - 1 par le pôle de compétitivité NextMove : <ul style="list-style-type: none"> • M. SAVIN Xavier - 1 par Normandie Énergies : <ul style="list-style-type: none"> • M. GRANIER Marc - 1 par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley : <ul style="list-style-type: none"> • M. DE ROSA Daniel

	<p>– 1 par Normandie Incubation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LE BRICQUIR Sophie <p>– 1 par Normandie Web Xperts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MAOUCHE Marc
3	<p>Au titre du secteur des services :</p> <p>– 1 par accord entre la Fédération Bancaire Française et le Comité des banques de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme BLASSEL Pascale <p>– 1 par Logistique Seine-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme ROBINET-GUENTCHEFF Florence <p>– 1 par l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES) Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. VERNON Yves

42	COLLÈGE II – Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le secteur privé et dans les trois fonctions publiques
12	<p>par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. URVOY Thierry • Mme BOUILLIE Muriel • Mme GOOSSENS Nicole • M. LE BAIL Christophe • Mme FOLIO Raphaëlle • M. BAIRI Samir • Mme LEVARAY Marie • M. MICHEL Jean-Luc • M. TREFFLE Dominique • <i>vacant - membre en cours de désignation</i> • <i>vacant - membre en cours de désignation</i> • Mme LEROY Christine
3	<p>par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LECOEUR Rémy • M. FARGUES Paul • Mme LE LEPVRIER Florence
3	<p>par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. FOSSARD Arnaud • M. ANFRAY Sébastien

	<ul style="list-style-type: none"> Mme RUBA COUTHIER Valérie
12	<p>par la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme AMBROISE Jocelyne M. LEROGERON Lionel M. DEVAUX Alain M. GRAVIER Guillaume M. DUBOURGUAIS Mathias M. FREMONT Romain Mme PINOT Bénédicte Mme PLAINEAU Nadège Mme POIRIER MOREL Virginie Mme CARRIE Séverine M. SEBAG David Mme BERTIN Christelle
7	<p>par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (FO) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme PAVIOT Barbara M. LARGILLET Cédric M. JAQUOT Dominique M. PERROTTE Yann M. COCHU Frédéric Mme LASNON Maud Mme DUCLOS Estelle
1	<p>par la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. ADELL Jérôme
2	<p>par SUD Solidaires en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme PINEL Anne M. PIQUOT Ludovic
2	<p>par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. BOYCE Richard Mme BELLOMO Elisabeth

42	COLLÈGE III – Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ou agissent dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable
5	Au titre du secteur de la santé, protection sociale, action sociale, formation et insertion :

	<p>– 1 par accord entre la Fédération des unions régionales des professionnels de santé en Normandie et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LEVENEUR Antoine <p>– 1 par la Fédération Hospitalière de France de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme JEANDET-MENGUAL Emmanuelle <p>– 1 par accord entre l'Union Régionale des Organismes de Formation en Normandie et la Fédération de Formation Professionnelle de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SAUNIER Christophe <p>– 1 par l'Association les Unions Régionales Inter-fédérales des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme SARGE Nathalie <p>– 1 par accord entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Normandie et le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme FRANCOIS Véronique
10	<p>Au titre du secteur de la famille et des solidarités intergénérationnelles :</p> <p>– 2 par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Normandie ; entre la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Caen) et la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Rouen) ; entre l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Caen) et l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Rouen) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie DUBUISSON • Mme Sophie COULIER <p>– 1 par Familles Rurales Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme DESNOS Catherine <p>– 1 par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LE MONNIER Albert <p>– 1 par la Ligue de l'Enseignement de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LOUVEAU Martine <p>– 1 par le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme HAMARD Gaëlle <p>– 1 par l'Union Régionale des Associations Familiales de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme COURTEL Corinne <p>– 1 par accord entre les Centres d'Information des Droits des Femmes et de la Famille du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme POTTIER Régine

	<p>– 1 par accord entre le Comité de Coordination des Associations de Personnes en Situation de Handicap de Normandie ; entre les délégations de l'Association des Paralysés de France du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ; l'Union Nationale des Associations des Parents et Enfants Inadaptés de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. CARON Guillaume <p>– 1 par les Scouts et Guides de France par accord entre les trois territoires : Porte de Normandie, Normandie-Seine et Basse-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. COTTARD Clément
3	<p>Au titre du secteur de l'économie sociale et solidaire :</p> <p>– 1 par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MAGNAN Pierre-Edouard <p>– 1 par l'URSCOP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme OZOUF Emilie <p>– 1 par la Mutualité Française de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LETHUILLIER Jacques
6	<p>Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <p>– 3 représentants des universités au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. ADOUI Lamri • M. LAGES DOS SANTOS Pedro • M. YON Laurent <p>– 2 représentants des écoles d'ingénieurs au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme VACQUEZ Delphine • M. A. BOUKHALFA Mourad <p>– 1 représentant des étudiants au titre de l'association étudiante majoritaire au Conseil d'administration de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie – la Fédération des Associations Générales Étudiantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. THIROT Quentin
9	<p>Au titre du secteur de l'environnement :</p> <p>– 2 par accord entre France Nature Environnement-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LEROUX Véronique • M. BERNE André <p>– 1 par le conservatoire des espaces naturels (CEN) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DUNCOMBE Luc

	<p>– 3 par accord entre le Groupement Régional d’Animation et d’Initiation à la Nature et à l’Environnement de Normandie, le Centre d’Action Régionale pour le Développement de l’Éducation Relative à l’Environnement et l’Union Régionale des Centres Permanents d’Initiatives à l’Environnement de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. PINEL Jérôme • M. BOULLAND Charles • Mme CHAUSSI Sophie <p>– 1 par la Fédération régionale des chasseurs de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. BEAUVAIS Vincent <p>– 1 par accord entre les Fédérations départementales de la pêche du Calvados, de l’Eure, de la Manche, de l’Orne et de la Seine-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. VALET Bruno <p>– 1 personnalité qualifiée au titre de l’environnement (article L4134-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. GIROD Jean-Pierre
<p>9</p>	<p>Au titre du secteur cadre de vie :</p> <p>– 1 par le Centre Technique Régional de la Consommation de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. GILOIRE Pascal <p>– 1 par l’Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme KERSUAL Catherine <p>– 1 représentant du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels, de l’enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, du cinéma et de l’audiovisuel, du livre et de la lecture : par accord entre les centres dramatiques nationaux de Normandie, les centres chorégraphiques de Normandie, les scènes nationales de Normandie, les scènes conventionnées de Normandie, les scènes de musiques actuelles de Normandie, le pôle national des arts du cirque, les centres d’art de Normandie, les Fonds Régionaux d’Art Contemporain de Normandie, l’association professionnelle de directeurs d’établissements, la Maison de l’Image, le Pôle Image, le Centre Régional du Livre et l’Association Régionale du Livre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SAGIT José <p>– 1 par accord entre l’Association des Conservateurs des Collections Publiques de France – Section Fédérée des Conservateurs de Normandie, les Maisons de l’Architecture, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques, la Demeure Historique et Vieilles Maisons Françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme DE LA CONTE Marie-Christiane <p>– 1 par l’Union de l’Habitat Social de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme TANKERE Laure <p>– 1 par l’Union Nationale de la Propriété Immobilière en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme DOUET Eventhia

	<p>- 1 par le Comité Régional Olympique et Sportif en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MARAIS Nicolas <p>- 1 par accord entre le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la Fédération des Offices de Tourisme de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. BELIN Jacques <p>- 1 par la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MOREL Patrick
--	---

COLLÈGE IV – Personnalités qualifiées qui, en raison de leur qualité ou de leur activités, concourent au développement de la région	
4	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Elisabeth PUECH d'ALISSAC • Mme Valérie EGLOFF • M. Philippe HEDDE • M. Jean-Luc LEGER

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} jour du mois suivant sa publication et entraîne, à compter de sa prise d'effet, l'abrogation de l'arrêté n° SGAR/25-058.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et dont copie sera adressée aux présidents du CESER et du Conseil Régional de Normandie.

Fait à Rouen, le **25 AOUT 2025**

Le Préfet


Jean-Benoît ALBERTINI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.